

Présidence de M. Yves-André Cavin, président

Membres absents excusés : Susana Carreira ; Marie Deveaud ; Martine Fiora-Guttman ; Sophie Michaud Gigon ; Jacques Pernet ; Solange Peters ; Serge Segura ; Claude-Alain Voiblet ; Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : Marie-Ange Brélaz-Buchs ; Muriel Chenaux Mesnier ; Jean-Michel Dolivo ; Gilles Meystre ; Francis Pittet ; Sandrine Schlienger.

Membres présents	85
Membres absents excusés	9
Membres absents non excusés	6
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 21 h 20, en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Rapport s/ motions

Motion de M. Giampiero Trezzini et consorts : « Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l'avenue de la Borde. »

Motion de Mme Isabelle Truan : « Pour un axe de transport Nord-Ouest lausannois cohérent et fonctionnel. »

Rapporteur : M. Serge Segura (LE)

[Remplacé à la tribune par M. Claude Mettraux (LE)]

Discussion

Isabelle Truan (LE) ; Florence Germond (SOC) ; Alain Hubler (AGT) ; Jean-Luc Chollet (UDC) ; Philippe Jacquat (LE) ; Giampiero Trezzini (Les Verts).

Vote sur la motion Trezzini

Le Conseil, par 55 oui, 24 non et 2 abstentions, **approuve** la conclusion de la commission, soit **décide** :

de prendre cette motion en considération et de la renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.

Vote sur la motion Truan

Le Conseil, par 57 oui, 20 non et 7 abstentions, **approuve** la conclusion de la commission, soit **décide** :

de refuser la prise en considération de cette motion.

Interpellation urgente	de Mme Isabelle Mayor (Les Verts) intitulée : « Tunnel sous Saint-François, métro m3 : prochain arrêt Conseil communal, SVP ! » L'interpellation a été développée lors du dernier Conseil.
<i>Réponse municipale</i>	Les membres du Conseil ont reçu la réponse écrite de M. Olivier Français, directeur des travaux. Il est dès lors renoncé à la lire.
<i>Discussion</i>	<u>Isabelle Mayor (Les Verts) qui dépose les deux résolutions suivantes :</u>
<i>Résolutions Mayor Dépôt</i>	1. « <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité accorde un poids prépondérant aux critères suivants dans l'étude et la comparaison des variantes : mise en cohérence avec les objectifs du PALM notamment au niveau du transfert modal des TIM vers les TP et les mobilités douces (hors ceux déjà atteints par le m2), compatibilité avec les tracés vers l'Est ou le Nord, requalification des espaces publics, mesures volontaristes de régulation du trafic ainsi que de stationnement, rapport d'efficacité entre la densité (emploi & habitants desservis) et les coûts, énergie grise.</i> » 2. « <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour communiquer en concertation avec les instances dirigeantes du PALM.</i> »
<i>Discussion, suite</i>	Magali Zuercher (SOC) ; Ulrich Doepper (Les Verts) ; <u>Charles-Denis Perrin (LE)</u> qui dépose la résolution suivante :
<i>Résolution Perrin Dépôt</i>	« <i>Le Conseil communal souhaite que les divers tracés possibles des axes forts sur le territoire de Lausanne, ainsi que leurs mesures d'accompagnement, fassent l'objet de consultations régulières des milieux concernés par ces changements que cela soient les riverains ou les milieux économiques.</i> »
<i>Discussion, suite</i>	<u>Axel Marion (LE) qui dépose la résolution suivante :</u>
<i>Résolution Marion Dépôt</i>	« <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité l'informe de manière active et constructive des développements futurs autour du dossier des axes forts.</i> »
<i>Discussion, suite</i>	Olivier Français, directeur des travaux ; Alain Hubler (AGT) ; Florence Germond (SOC) ; Nicolas Gillard (LE) ; Fabrice Ghelfi (SOC) ; Natacha Litzistorf (Les Verts) ; Olivier Français, directeur des travaux ; Daniel Brélaz, syndic ; Magali Zuercher (SOC) ; Axel Marion (LE) ; Daniel Brélaz, syndic ; Olivier Français, directeur des travaux.
<i>Vote sur la résolution 1 Mayor</i>	Le Conseil, à l'unanimité moins 10 avis contraires et 5 abstentions, approuve la résolution 1 déposée par Isabelle Mayor (Les Verts).

*Vote sur la
résolution 2 Mayor*

Le Conseil, à l'unanimité moins 4 abstentions, **approuve** la résolution 2 déposée par Isabelle Mayor (Les Verts).

*Vote sur la
résolution Perrin*

Le Conseil, à l'unanimité moins 10 abstentions, **approuve** la résolution déposée par Charles-Denis Perrin (LE).

*Vote sur la
résolution Marion*

Le Conseil, à l'unanimité moins 10 abstentions, **approuve** la résolution déposée par Axel Marion (LE).

Le Conseil, approuvant les résolutions déposées, **adopte** :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité accorde un poids prépondérant aux critères suivants dans l'étude et la comparaison des variantes : mise en cohérence avec les objectifs du PALM notamment au niveau du transfert modal des TIM vers les TP et les mobilités douces (hors ceux déjà atteints par le m2), compatibilité avec les tracés vers l'Est ou le Nord, requalification des espaces publics, mesures volontaristes de régulation du trafic ainsi que de stationnement, rapport d'efficacité entre la densité (emploi & habitants desservis) et les coûts, énergie grise. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour communiquer en concertation avec les instances dirigeantes du PALM. »

« Le Conseil communal souhaite que les divers tracés possibles des axes forts sur le territoire de Lausanne, ainsi que leurs mesures d'accompagnement, fassent l'objet de consultations régulières des milieux concernés par ces changements que cela soient les riverains ou les milieux économiques. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité l'informe de manière active et constructive des développements futurs autour du dossier des axes forts. »

**Interpellation
urgente**
Dépôt

de M. Fabrice Ghelfi (SOC) et consorts : « Nouvelle loi sur l'interdiction de fumer dans le lieux publics – quelles sont les actions que la Municipalité a entreprises ? ».

Les membres du Conseil ont reçu le texte de l'interpellation urgente. Il est dès lors renoncé à la développer.

Réponse municipale

M. Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports, répond.

Discussion

Fabrice Ghelfi (SOC).

Le Conseil prend acte de la réponse municipale.

**Interpellation
urgente**
Dépôt

de Mme Sylvie Favre (SOC) et consorts : « Métamorphose : quelle procédure pour la réalisation d'un écoquartier aux Plaines-du-Loup ? ».

Les membres du Conseil ont reçu le texte de l'interpellation urgente. Il est dès lors renoncé à la développer.

<i>Réponse municipale</i>	M. Olivier Français, directeur des travaux, répond.
<i>Discussion</i>	David Payot (AGT) ; Olivier Français, directeur des travaux ; Sylvie Favre (SOC). Le Conseil prend acte de la réponse municipale. _____
Interpellation urgente <i>Dépôt</i>	de Mme Evelyne Knecht (AGT) et consorts : « Engagement de dix policiers à <i>Celtus</i> et après ? ». Les membres du Conseil ont reçu le texte de l'interpellation urgente. Il est dès lors renoncé à la développer.
<i>Réponse municipale</i>	M. Marc Vuilleumier, directeur de la sécurité publique et des sports, et M. Jean-Christophe Bourquin, directeur de la sécurité sociale et de l'environnement, répondent.
<i>Discussion</i>	Isabelle Truan (LE) ; Françoise Longchamp (LE) ; Philippe Jacquat (LE) ; Jean Tschopp (SOC) ; <u>Evelyne Knecht (AGT) qui dépose la résolution suivante.</u>
<i>Résolution</i> <i>Dépôt</i>	« <i>Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente sa politique en matière de drogue par un préavis global comprenant ses propositions concernant les quatre piliers (prévention, thérapie, réduction des risques et répression), conformément à la politique préconisée par la Confédération.</i> »
<i>Discussion, suite</i>	La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion.
<i>Interruption</i>	Le président, constatant que le quorum n'est pas atteint, interrompt la séance et déclare que le vote sur la résolution Knecht aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil. _____
Clôture	La séance est levée à 23 h 45 _____
	Le président : La secrétaire :
